RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DESL Statistique publique sur les collectivités locales

BIS - Bulletin d'information statistique N° 213 - juillet 2026

DGCL Direction générale des collectivités locales

Julien DAVID, Département des études et des statistiques locales – DGCL

Les finances des régions en 2025

En 2025, la situation financière des régions et collectivités territoriales uniques (CTU) apparaît globalement plus favorable. Les dépenses de fonctionnement reculent de - 0,7 %, sous l'effet de la diminution des dépenses d'intervention tandis que les recettes de fonctionnement continuent de progresser (+ 0,9 %), mais à un rythme moins soutenu qu'en 2024, en raison notamment de la décélération des autres impôts et taxes (+ 2,4 % après + 3,6 %) et du repli des concours de l'État. Ainsi, l'épargne brute des régions et CTU augmente de + 7,5 % pour atteindre 6,3 Md€, même si cette amélioration recouvre des disparités marquées entre collectivités.

Pour autant, l'investissement marque le pas en 2025. Les recettes d'investissement diminuent fortement (- 9,8 %), sous l'effet du recul des dotations et subventions d'investissement. Les dépenses d'investissement s'inscrivent dans la même dynamique (- 7,1 %), la plupart des fonctions étant orientées à la baisse, à commencer par l'action économique. Dans ce contexte, le besoin de financement des régions et CTU se réduit pour atteindre 1,4 Md€ en 2025, après 2,3 Md€ en 2024, mais perdure. Ainsi, le stock de dette s'accroît (+ 4,0 %) pour atteindre 39,1 Md€, même si le délai de désendettement (6,2 ans) recule de 0,2 an compte tenu de la bonne tenue de l'épargne brute.

Graphique 1. Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des régions et collectivités territoriales uniques (CTU)

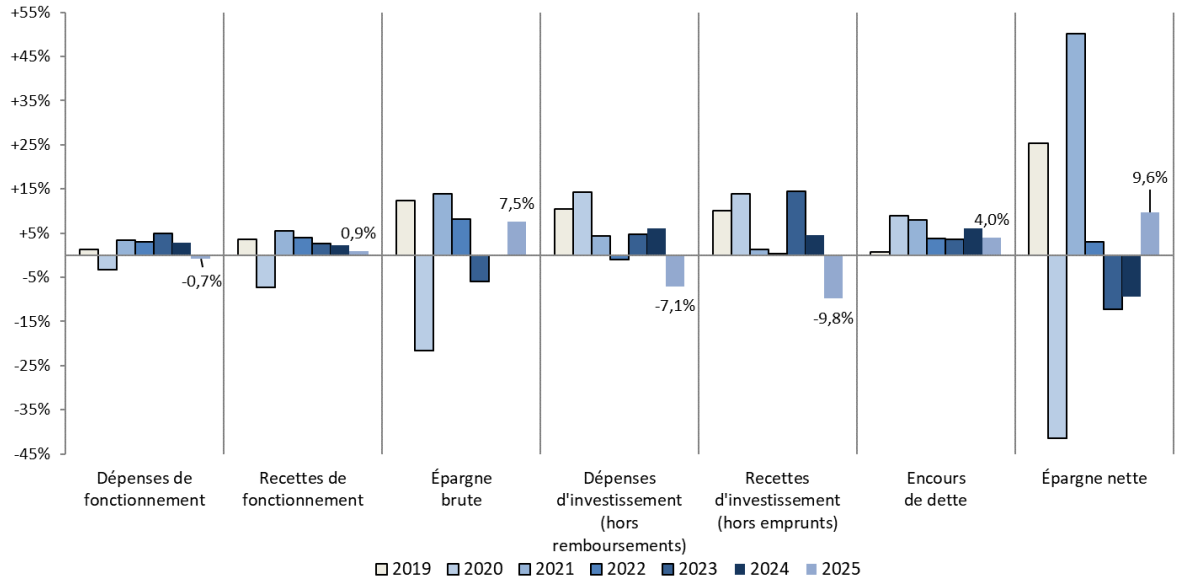

Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU et Corse).
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux

Baisse des dépenses de fonctionnement en 2025

En 2025, les régions et CTU constituent le seul niveau de collectivité dont les dépenses de fonctionnement reculent (25,3 Md€ soit - 0,7 % *(graphique 1)* après une hausse de + 2,2 % en 2024[1]). Les dépenses d'intervention, qui en représentent la composante principale, diminuent *(graphique 2)* alors que, dans le même temps les achats et charges externes progressent. Ces mouvements peuvent s'expliquer par des modifications d'inscriptions comptables entre les deux années sur ces deux postes. Leur regroupement aboutit à une évolution de + 0,8 % après + 1,8 % en 2024. Les frais de personnel poursuivent leur progression mais ralentissent (+ 2,4 %, après + 3,6 % en 2024 et + 4,0 % en 2023). Les charges financières diminuent (- 3,8 %, après + 26,3 % en 2024) et atteignent 1,04 Md€. Elles représentent 4,1 % des dépenses de fonctionnement et 16,4 % de l'épargne brute, proportions les plus élevées depuis dix ans. Les autres dépenses de fonctionnement sont à la hausse (+ 11,2 %, après - 17,3 % en 2024).

Graphique 2. Dépenses de fonctionnement des régions et CTU selon le type de dépenses

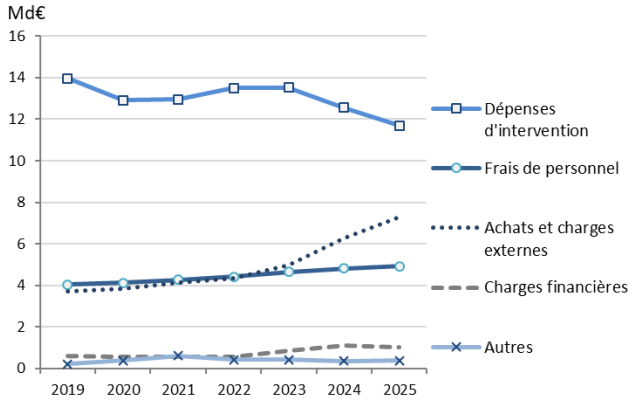

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter mais moins rapidement

En 2025, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent nettement moins rapidement qu'en 2024 (+ 0,9 %, après + 2,0 % en 2024). Les impôts et taxes progressent légèrement (+ 1,4 %, après + 3,8 % en 2024). Comme en 2024, le montant des impôts locaux nets apparait négatif, alors que la CVAE n'est plus versée aux collectivités territoriales depuis le 1er janvier 2023 *(graphique 3)*.

Les autres impôts et taxes, principale composante des recettes de fonctionnement, décélèrent également (+ 2,4 %, après + 3,6 % en 2024). A noter que les régions perçoivent comme en 2024 une fraction de TVA attribuée en compensation de la suppression définitive de leur part de CVAE. Cette fraction de TVA stagne (+0,4 %), elle représente l'équivalent de 52,0 % de leurs recettes de fonctionnement. Les produits de l'accise sur les énergies (ex TICPE) progressent à nouveau mais beaucoup moins fortement qu'en 2024 (+ 3,4 % après + 12,6 % en 2024), année de l'attribution d'une part supplémentaire en raison de l'intégration des compensations au titre des frais de gestion sur la TH, la CFE et la CVAE pour le financement de la formation professionnelle. Dans le même temps, les produits des taxes sur les certificats d'immatriculation affichent une hausse marquée de + 9,9 % (après + 16,1 % en 2024).

Les concours de l'Etat chutent de - 6,3 % après - 21,0 % l'an dernier notamment à cause de la forte baisse des attributions de péréquation et de compensation due en 2024 au transfert vers le produit d'accise sur les énergies des dotations au titre des frais de gestion. Les concours de l'État progressent en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 14,4 %, soit + 16 M€) et restent stables en Île-de-France. Dans les autres régions, ils sont orientés à la baisse, avec un recul supérieur à 10 % dans la quasi-totalité des cas.

[1] En 2025, les évolutions sont calculées hors CTU Martinique (données provisoires à date de parution) et hors impact des nouvelles inscriptions dans 2 régions (Bourgogne-Franche-Comté & Auvergne-Rhône-Alpes) des recettes tarifaires ferroviaires avec leur contrepartie en dépenses.

Les compensations fiscales reculent encore de - 30,6 % après - 47,8 % en 2024. Les subventions reçues connaissent également un repli (- 5,7 % contre - 17,2 % en 2024).

Graphique 3. Recettes de fonctionnement
Par type de recettes

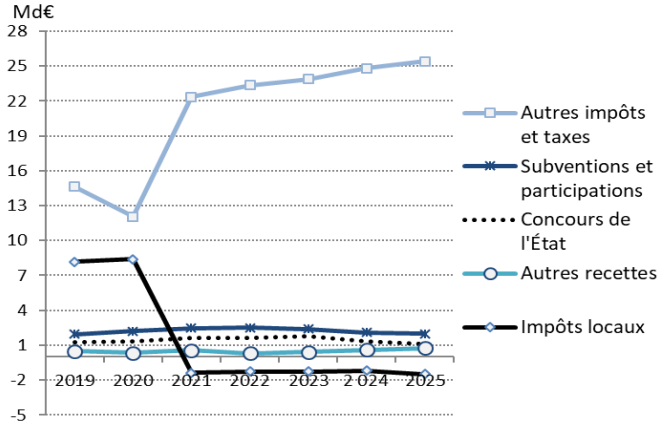

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Détail des impôts et taxes

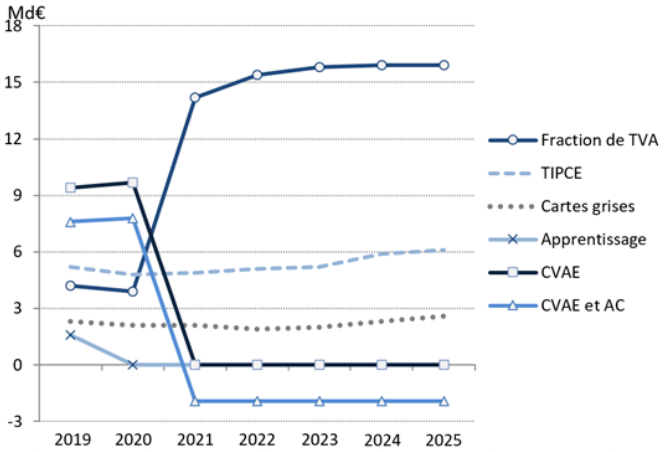

** Estimations à partir des budgets primitifs.*
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; Les impôts locaux et le produit « CVAE et AC » sont calculés nets des reversements, ce qui explique la présence de montant négatifs à partir de 2021.
TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (Accise sur les énergies)
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Hausse de l'épargne brute des régions et CTU

Compte tenu des évolutions respectives des recettes et dépenses de fonctionnement, leur solde, l'épargne brute des régions et CTU se renforce en 2025 de + 451 M€ (+ 7,5 %). En valeur (6,3 Md€), elle revient à un niveau comparable à 2019 (6,4 Md€), avant la crise du Covid.

Cette amélioration globale en 2025 présente des disparités assez marquées. Trois régions ou CTU affichent une baisse de leur épargne brute (Martinique, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne). La région Auvergne-Rhône-Alpes la stabilise, tandis que les autres ont, pour leur part, une épargne brute qui progresse *(graphique 4)*.

Graphique 4. Épargne brute des régions et CTU en 2025

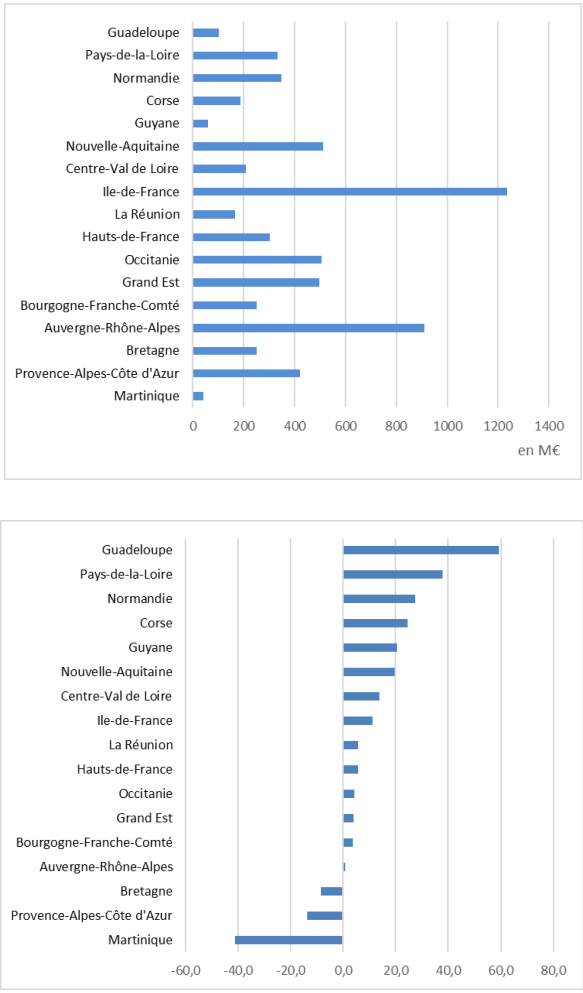

Lecture : en 2025, la Normandie avait une épargne brute de 349 M€, soit une évolution de + 27,4 % par rapport à 2024.
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Dans le même temps, les remboursements de la dette augmentent (+ 4,8 %), mais moins

fortement que l'épargne brute. L'épargne nette des régions ressort donc en forte hausse en rupture avec les deux années précédentes, + 9,6 % après - 7,6 % en 2024 et - 11,8 % en 2023. Le niveau actuel reste néanmoins inférieur de 20,5 % à celui de 2019. La reprise constatée en 2025 concerne 14 des 17 régions et CTU analysées.

Forte diminution des recettes d'investissement

En 2025, les recettes d'investissement (hors emprunts) baissent (- 9,8 %, après + 3,1 % en 2024). Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, ont diminué (- 12,7 % en 2025, après + 2,0 % en 2024). Hors gestion des fonds européens, cette évolution est bien moins marquée (- 1,9 %) avec des subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables très élevées dans deux régions (Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes). Le FCTVA affiche une baisse de - 0,9 % en 2025 après une hausse de + 7,4 % en 2024. Les autres recettes d'investissement ont augmenté de + 4,3 % en 2025 après + 17,0 % en 2024, mais représentent des montants plus marginaux *(graphique 5)*.

Graphique 5. Recettes d'investissement des régions et CTU

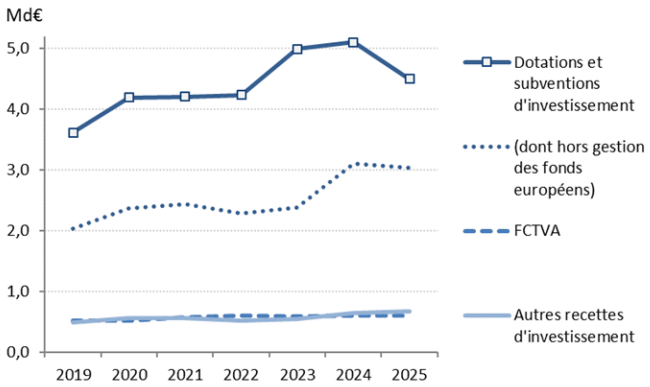

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses d'investissement en recul

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) des régions et CTU ont baissé de - 7,1 % en 2025 et de -1,1 % hors gestion des fonds européens. Cette évolution contraste avec les années précédentes, durant lesquelles les dépenses d'investissement des régions avaient progressé dans un contexte d'inflation plus soutenue. Les subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, se replient de - 11,9 % en 2025 (après + 8,1 %). Cette diminution s'élève à - 3,7 % hors gestion des fonds européens *(graphique 6)*. Les dépenses d'équipement continuent de baisser en 2025 (- 4,1 %, après - 5,2 % en 2024). Cette évolution s'explique par la baisse observée dans la majorité des régions ou CTU (douze sur dix-sept), malgré une forte progression dans quelques territoires comme l'Île-de-France et les Pays-de-la-Loire (au-delà de + 10 %). Après le fort rebond amorcé en 2024 (+ 51,6 %), les autres dépenses d'investissement poursuivent leur dynamique en 2025 (+ 33,6 %) notamment grâce aux subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables de la région Grand Est. Cela représente un retour graduel aux niveaux d'investissement d'avant la crise sanitaire.

La majorité des fonctions sont orientées à la baisse, en particulier la fonction « action économique », qui régresse fortement en 2025 (- 14,0 %), et la fonction « services généraux », plus transversale, dont les dépenses d'investissement enregistrent le recul le plus marqué, tant en évolution (- 33,6 %) qu'en montant (- 900 M€) (*graphique 7*). A l'inverse, les dépenses d'investissement dans les fonctions « sécurité et salubrité publiques », « santé, action sociale » et « transports, routes et voiries » sont en forte progression en 2025 avec respectivement + 13,2 %, + 11,9 % et + 4,9 %.

Graphique 6. Dépenses d'investissement des régions et CTU
(hors remboursement de la dette)

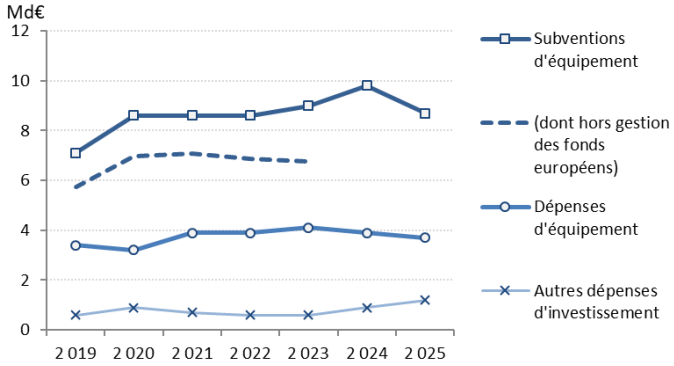

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 7. Répartition par fonction des dépenses d'investissement des régions et CTU

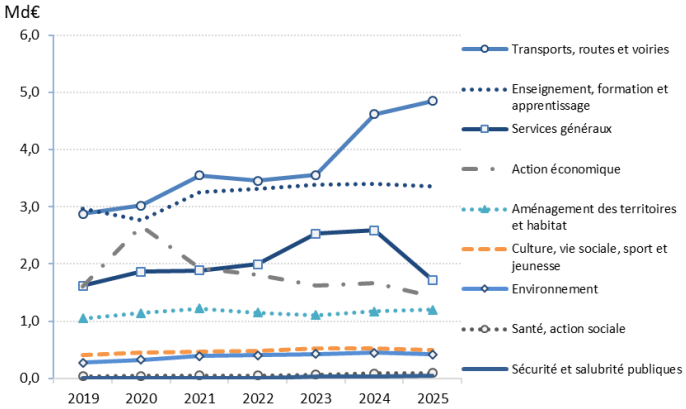

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Baisse prononcée du besoin de financement et du recours à l'endettement

En 2025, du fait d'une épargne nette en hausse, la situation financière des régions et des CTU s'améliore, renouant avec la dynamique observée en 2021 et 2022, et interrompue entre 2023 et 2024. Les régions et CTU présentent cependant toujours un besoin de financement important comme sur les 5 années précédentes, mais à hauteur cette année de - 1,4 Md€, après - 2,3 Md€ en 2024. Le besoin de financement représente la différence entre le total des dépenses et le total des recettes de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette. Une région et deux CTU dégagent une capacité de financement en 2025 : Auvergne-Rhône-Alpes, la Martinique et la Guadeloupe *(graphique 9)*. En 2024, seules La Réunion et la Guadeloupe présentaient une capacité de financement.

Ce maintien d'un besoin de financement global de plus de 1,4 Md € se traduit par un flux net de dette (total des emprunts moins total des remboursements de dette) positif : + 1,5 Md € en 2025, après + 2,3 Md € en 2024 *(graphique 8)*.

L'encours de dette augmente donc de + 4,0 % en 2025, soit 2 points de moins que la croissance moyenne entre 2019 et 2024 (+6,1 %/an). L'épargne brute progressant plus rapidement (+ 7,5 %), le délai de désendettement des régions et CTU s'améliore légèrement, en se contractant de - 0,2 an en 2025 pour s'élever à 6,2 ans.

Graphique 8. Soldes de gestion des régions et des CTU

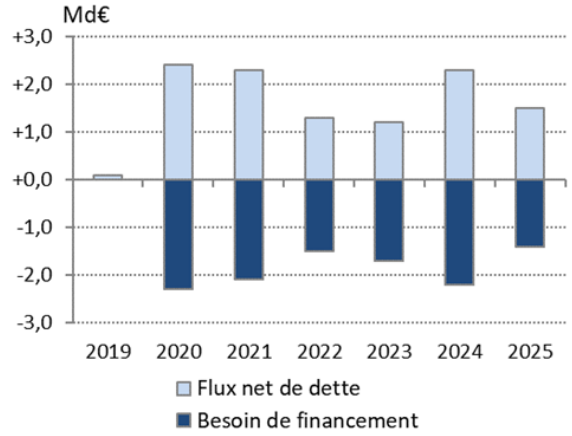

Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Deux collectivités, les Hauts-de-France et la Guyane, affichent un délai de désendettement supérieur à 12 ans, situation que seule la région Hauts-de-France connaissait en 2024 *(graphique 10)*. En 2025, le délai de désendettement des deux tiers des régions s'est amélioré en. La Normandie et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont celles qui affichent les valeurs les plus faibles (2,9 ans et 4,0 ans en 2025).

Graphique 9. Besoin (-) ou capacité (+) de financement des régions et CTU en 2025

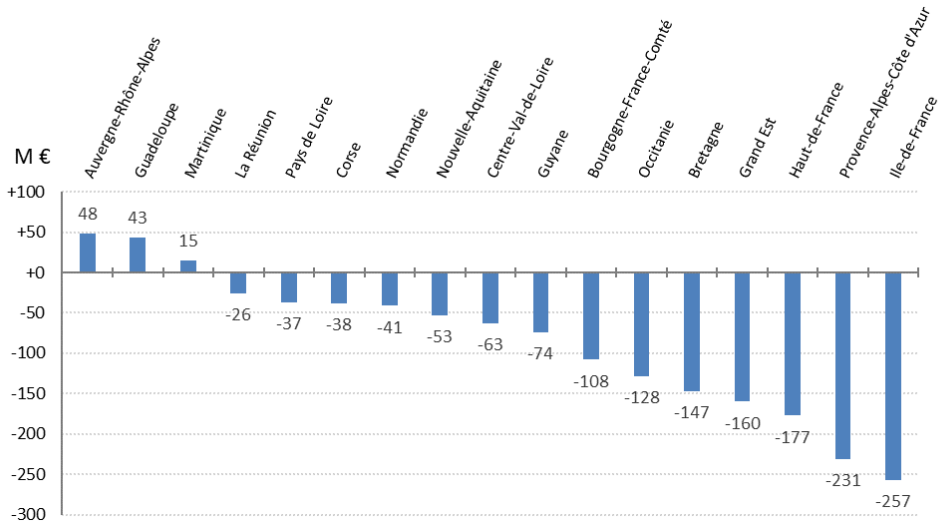

Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 10. Répartition des régions et CTU selon leur capacité de désendettement

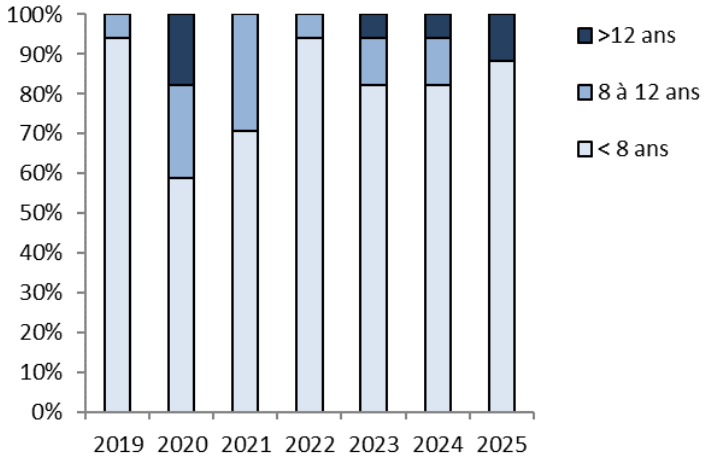

Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

A5. Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) [a]

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 [b]	2024	2025 / 2024 [b]	2025
							Valeurs provisoires
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	**23,24**	**+5,2 %**	**24,44**	**+1,1 %**	**25,11**	**-0,7 %**	**25,34**
Achats et charges externes	4,34	+15,1 %	4,99	+1,5 %	6,29	+2,6 %	7,30
Frais de personnel	4,43	+4,8 %	4,64	+3,6 %	4,81	+2,4 %	4,91
Charges financières	0,56	+52,9 %	0,86	+27,2 %	1,09	-3,8 %	1,04
Dépenses d'intervention	13,50	+0,2 %	13,52	-0,8 %	12,56	-3,5 %	11,69
Autres dépenses de fonctionnement	0,41	+3,4 %	0,43	-17,9 %	0,36	+11,2 %	0,39
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	**29,46**	**+2,9 %**	**30,32**	**+1,1 %**	**30,99**	**+0,9 %**	**31,67**
Impôts et taxes	23,88	+2,4 %	24,46	+3,9 %	25,41	+1,4 %	25,73
- Impôts locaux	-1,18	-0,6 %	-1,17	-1,6 %	-1,16	+24,0 %	-1,46
- Autres impôts et taxes	25,06	+2,3 %	25,64	+3,6 %	26,57	+2,4 %	27,18
dont : fraction de TVA	15,86	+3,0 %	16,34	+0,3 %	16,41	+0,4 %	16,46
: cartes grises	*1,89*	*+7,6 %*	*2,03*	*+16,2 %*	*2,36*	*+9,9 %*	*2,59*
: TICPE	*5,33*	*+2,2 %*	*5,45*	*+13,1 %*	*6,14*	*+3,4 %*	*6,36*
Concours de l'État	2,26	+4,3 %	2,36	-22,6 %	1,86	-6,3 %	1,75
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	0,30	+0,0 %	0,30	+0,0 %	0,30	-0,0 %	0,30
- Autres dotations	1,03	+0,6 %	1,04	-0,7 %	1,03	+5,3 %	1,08
- Péréquations et compensations fiscales	0,92	+9,9 %	1,01	-48,2 %	0,53	-30,6 %	0,37
Subventions reçues et participations	2,77	-2,3 %	2,71	-12,7 %	2,30	-5,7 %	2,14
Ventes de biens et services	0,19	+69,2 %	0,32	+6,5 %	0,76	+7,2 %	1,29
Autres recettes de fonctionnement	0,36	+29,4 %	0,47	+43,0 %	0,66	+15,1 %	0,76
Épargne brute (3) = (2)-(1)	**6,22**	**-5,6 %**	**5,88**	**+1,1 %**	**5,88**	**+7,5 %**	**6,33**
Épargne nette = (3)-(8)	**4,12**	**-11,8 %**	**3,64**	**-7,6 %**	**3,29**	**+9,6 %**	**3,62**
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	**13,09**	**+4,7 %**	**13,71**	**+6,1 %**	**14,54**	**-7,1 %**	**13,59**
Dépenses d'équipement	3,90	+5,3 %	4,11	-5,2 %	3,89	-4,1 %	3,71
Subventions d'équipement versées	8,60	+4,9 %	9,02	+8,1 %	9,76	-11,9 %	8,70
Autres dépenses d'investissement	0,59	-1,7 %	0,58	+52,5 %	0,88	+33,6 %	1,18
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	**5,35**	**+14,5 %**	**6,13**	**+3,9 %**	**6,41**	**-9,8 %**	**5,83**
FCTVA	0,60	-1,7 %	0,59	+7,4 %	0,63	-0,9 %	0,63
Dotations et subventions d'investissement	4,23	+17,8 %	4,99	+2,0 %	5,14	-12,7 %	4,53
Autres recettes d'investissement	0,52	+6,8 %	0,55	+17,0 %	0,64	+4,3 %	0,67
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	**36,33**	**+5,0 %**	**38,15**	**+3,0 %**	**39,65**	**-3,1 %**	**38,93**
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	**34,82**	**+4,7 %**	**36,45**	**+1,6 %**	**37,41**	**-1,0 %**	**37,50**
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	**-1,52**		**-1,70**		**-2,25**		**-1,44**
Remboursements de dette (8)	2,10	+6,7 %	2,24	+15,5 %	2,58	+4,8 %	2,71
Emprunts (9)	3,42	+1,7 %	3,48	+40,1 %	4,83	-14,0 %	4,20
Flux net de dette =(9)-(8)	+1,32		+1,24		+2,25		+1,48
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	**38,43**	**+5,1 %**	**40,39**	**+3,7 %**	**42,24**	**-2,6 %**	**41,65**
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	**38,24**	**+4,4 %**	**39,93**	**+5,0 %**	**42,24**	**-2,5 %**	**41,70**
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,19		-0,46		+0,00		+0,05
Dette au 31 décembre (12) [b]	**34,19**	**+3,6 %**	**35,42**	**+6,2 %**	**37,58**	**+4,0 %**	**39,09**
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	**1,72**	**-43,2 %**	**0,97**	**-70,9 %**	**0,28**	**+124,4 %**	**0,43**
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,1%	-1,7 pt	19,4%	-0,0 pt	19,0%	+1,3 pt	20,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,0%	-2,0 pt	12,0%	-1,1 pt	10,6%	+1,0 pt	11,4%
Taux d'endettement = (12) / (2)	116,1%	+0,8 pt	116,8%	+5,9 pt	121,3%	+3,8 pt	123,4%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,5 ans	+ 0,5 an	6,0 ans	+ 0,3 an	6,4 ans	- 0,2 an	6,2 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) [d]	26,9 j.	-12,4 j.	14,5 j.	-10,4 j.	4,1 j.	+3,5 j.	6,3 j.

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) les évolutions sont calculées hors CTU Martinique (données provisoires à date de parution) et hors impact des nouvelles inscriptions dans 2 régions des recettes tarifaires ferroviaires avec leur contrepartie en dépenses.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Pour en savoir plus :

BIS 211 – Les finances des collectivités locales en 2025, juillet 2026

L'ensemble des études sont disponibles sur le portail des collectivités locales :

www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

Ministère chargé des collectivités territoriales
Direction Générale des Collectivités Locales
2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
Directeur de la publication : Xavier BARROIS